

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 JUIN 2010

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 19h 00, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN, Maire. Monsieur Bertrand BESSE est désigné comme secrétaire et procède à l'appel nominal.

Etaient présents : M. AULNETTE, Mme de LESQUEN, Mme LE FLOCH, M. DELOISON, Mme SFEDJ, Mme GALLAIS, Mme FOURCADE, Mme GIRAUD-SAUVEUR, M. KARSENTY, M. BABEAU, Mme VANNIER, Mme DESCHEEMAEKER, M. FOURMEAUX, Mme MONIN, Mme SALVANES, Mme BENEZIT, M. de la MOTTE, M. ALARDET, Mme BERTRAND, Mme KLEIN, M. ROUZIERES, M. de FOUCAULT, Mme ETZENBACH-HUGUENIN, Mme GELLE, M. GUEZ, M. BESSE, M. LARMURIER, M. DEBON, Mme LÉBOULANGER, Mme BARRE, Mme MAURIN-FOURNIER, M. SCHINDLER, M. TEULLE

Etaient excusés représentés :

M. LEGMANN,

M. PIRSON

M. VINENT-GARRO

M. CHOURAQUI

M. DUPONT

Mme DUBOIS-VIVIOZ

M. LE STANG

M. CARRETTE

Mme d'ORSAY

Mme MOISSELIN

M. ZERAH

Secrétaire : M. BESSE

Les procès-verbaux des 1<sup>er</sup> avril 2010 et 20 mai 2010 ont été adoptés à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur FROMANTIN prie Monsieur BESSE de donner lecture des décisions municipales prises en application de la délibération n° 7-23032008 du 23 mars 2008 modifiée par la délibération n° 3-14052009 du 14 mai 2009.

**N° 120/2010 du 05/05/2010**      Approbation d'une note de frais et d'honoraires présentée par le Cabinet d'avocats Cornet, Vincent, Segurel pour ses interventions dans le dossier « REFERE PREVENTIF Parking du Roule ».

- N° 121/2010 du 05/05/2010**      Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation du trophée de golf de Neuilly-sur-Seine pour l'année 2010
- N° 122/2010 du 05/05/2010**      Procédure adaptée relative à la restauration de documents d'archives - lot 3 : restauration de registres de l'Etat civil
- N° 123/2010 du 06/05/2010**      Désignation des fonctionnaires admis à siéger avec voix consultative à la Commission de Délégation de Service Public du vendredi 28 mai 2010 pour « l'exploitation du service de la fourrière automobile municipale » Information du résultat (DSP)
- N° 124/2010 du 10/05/2010**      Marché à procédure adaptée relative à la location technique concert fête de la musique 2010
- N° 125/2010 du 10/05/2010**      Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de boissons non alcoolisées pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
- N° 126/2010 du 12/05/2010**      Procédure adaptée ouverte - Aménagements paysagers des trottoirs de l'avenue du Roule (section comprise entre la limite communale parisienne et le n°56) - Passation d'un avenant n°1 au marché (2010M46)
- N° 127/2010 du 17/05/2010**      Marché à procédure adaptée relatif à une prestation de location à usage multiple d'un fichier d'adresses des nouveaux arrivants à Neuilly-sur-Seine
- N° 128/2010 du 18/05/2010**      Marché relatif à la location du musée des arts forains dans le cadre de l'organisation de la soirée du personnel du 10 juin 2010
- N° 129/2010 du 18/05/2010**      Procédure adaptée - Marché relatif à l'achat du spectacle«The Yolks» prévu le lundi 21 juin 2010 à 21h10 sur le parvis de l'Hôtel de Ville 96, avenue A Peretti 92200 à Neuilly-sur-Seine : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché avec l'association Yellow Pop, 23 avenue Philippe Le Boucher 92200 NEUILLY-SUR-SEINE
- N° 130/2010 du 18/05/2010**      Procédure adaptée - Marché relatif à l'achat du spectacle«Revolver» prévu le lundi 21 juin 2010 à 22h10 sur le parvis de l'Hôtel de Ville 96, avenue A Peretti 92200 à Neuilly-sur-Seine : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché avec la société Uni-T, 73 rue Saint-Maur 75011 PARIS
- N° 131/2010 du 19/05/2010**      Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer un contrat de prêt d'œuvre d'art

- N° 132/2010 du 19/05/2010** Approbation d'une note de frais et d'honoraires présentée par la SELARL MOLAS et ASSOCIES pour les interventions de Maître MOLAS dans le dossier « Parkings de Neuilly »
- N° 133/2010 du 19/05/2010** Procédure adaptée - Marché relatif à l'achat du spectacle « Les trois Mousquetaires » prévu le Jeudi 20 mai à 14h00 et 20h30 au Théâtre « Le Village » 4, rue de Chézy 92200 à Neuilly-sur-Seine : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché avec la société les lames sur Seine, 47 avenue de la Malmaison 78 170 La Celle Saint Cloud
- N° 134/2010 du 25/05/2010** Autorisation d'ester en justice et désignation d'avocat à la suite de la requête en annulation déposée devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise tendant à l'annulation de la délibération n° 01-28012010 relative au débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable
- N° 135/2010 du 26/05/2010** Marché à procédure adaptée relatif à la réalisation d'un audit organisationnel des services de la Ville de Neuilly-sur-Seine
- N° 136/2010 du 27/05/2010** Marché à procédure adaptée relatif aux prestations de surveillance et de sécurité du centre aquatique de Neuilly-sur-Seine
- N° 137/2010 du 27/05/2010** Marché n° 2009M212 relatif à la fourniture de produits d'entretien - Autorisation de signer l'avenant n° 2 avec la société ODI
- N° 138/2010 du 27/05/2010** Marché relatif à la prestation d'insertion d'annonces de recrutement dans la presse et internet
- N° 139/2010 du 31/05/2010** Création du LAB - Lot 1 : décoration - Passation d'un avenant au marché du groupement la parisienne du bâtiment et de travaux publics / société d'exploitation des établissements SOUSA (2010M37)
- N° 140/2010 du 31/05/2010** Désignation des fonctionnaires admis à siéger avec voix consultative à la Commission de Délégation de Service Public du mardi 8 juin 2010 pour « l'exploitation du service de la fourrière automobile municipale » Information du résultat (DSP) - Nouvel examen
- N° 141/2010 du 02/06/2010** Création du LAB - Lot 2 : électricité. - Passation d'un avenant au marché de la société HUARD (2010M38)

- N° 142/2010 du 03/06/2010** Procédure adaptée ouverte relative au remplacement des menuiseries extérieures des loges et appartements de l'école maternelle Saussaye
- N° 143/2010 du 03/06/2010** Travaux de désamiantage et de curage de la crèche du pont - 30 rue du pont - Passation d'un avenant au marché de l'entreprise HERES Maintenance Bâtiment (2009M255)
- N° 144/2010 du 03/06/2010** Procédure adaptée - Marché relatif à l'achat des spectacles «Jeudis musicaux» prévu du 14 octobre 2010 au 5 mai 2011 au Théâtre « Le Village » 4, rue de Chézy 92200 à Neuilly-sur-Seine et au TDN 167 avenue Charles de Gaulle. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché avec l'Association Opus 5 43 avenue Chenard et Walker 92 230 Gennevilliers
- N° 145/2010 du 03/06/2010** Procédure adaptée - Marché relatif à l'achat du spectacle «Sophie Forte» prévu le lundi 21 juin 2010 à 17h25 sur le parvis de l'Hôtel de Ville 96, avenue A Peretti 92200 à Neuilly-sur-Seine : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché avec l'association « Les passionnés du rêve » 4, square Utrillo 78260 ACHERES
- N° 146/2010 du 07/06/2010** Marché à procédure adaptée relatif à la location de matériels scéniques
- N° 147/2010 du 08/06/2010** Institution d'une régie d'avance pour le règlement des dépenses de collation
- N° 148/2010 du 08/06/2010** Procédure adaptée ouverte - Aménagements paysagers des trottoirs de l'avenue du Roule (section comprise entre la limite communale parisienne et le n° 56) - Lot n°1 : VRD - Passation d'un avenant n° 2 au marché (2010M46)
- N° 149/2010 du 08/06/2010** Prestations de télécommunications et nouveaux média - Assistance à maîtrise d'ouvrage et au déploiement d'un système de vidéo protection.
- N° 150/2010 du 09/06/2010** Stade Monclar - Tennis ATN - Réfection des courts de tennis 1 et 2

## 1<sup>ère</sup> PARTIE

N° 1-24062010

### INSTALLATION DE MADAME CLAUDE BENEZIT DANS SES FONCTIONS DE CONSEILLER MUNICIPAL

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec les abstentions de Monsieur LARMURIER, Monsieur DEBON, Madame LEBOULANGER, Monsieur ZERAH, Madame BARRE, Madame MAURIN-FOURNIER, Monsieur SCHINDLER, Monsieur TEULLE,

#### ARTICLE 1

**DIT QUE :** Madame Claude BENEZIT est installée dans ses fonctions de conseiller municipal ;

#### ARTICLE 2

**DIT QU' :** en conséquence, l'ordre du tableau sera modifié conformément à l'article R. 2121-4 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N° 2-24062010

### ELECTION AU SCRUTIN SECRET D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEMINE EN REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER DEMISSIONNAIRE

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec les abstentions de Monsieur LARMURIER, Monsieur DEBON, Madame LEBOULANGER, Monsieur ZERAH, Madame BARRE, Madame MAURIN-FOURNIER, Monsieur SCHINDLER, Monsieur TEULLE,

#### ARTICLE 1

**DECIDE :** de procéder à l'élection d'un représentant du conseil municipal au conseil d'administration de la Société d'Economie Mixte de Neuilly-sur-Seine ;

#### Est candidate :

- Madame Claude BENEZIT

Bulletins trouvés dans l'urne :	45
Bulletins blancs ou nuls :	8
Suffrages exprimés :	37
Majorité absolue :	19

#### A obtenu :

- Madame Claude BENEZIT 37 voix

## ARTICLE 2

DIT QU' :

en conséquence, Madame Claude BENEZIT est élue membre du conseil d'administration de la Société d'Economie Mixte de Neuilly-sur-Seine en remplacement de Madame Catherine APPRIOU, démissionnaire.

N° 3-24062010

### ELECTION AU SCRUTIN SECRET DES MEMBRES DE LA COMMISSION MUNICIPALE PERMANENTE FAMILLE

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec les abstentions de Monsieur LARMURIER, Monsieur DEBON, Madame LEBOULANGER, Monsieur ZERAH, Madame BARRE, Madame MAURIN-FOURNIER, Monsieur SCHINDLER, Monsieur TEULLE,

## ARTICLE UNIQUE

DECIDE :

de procéder à l'élection au scrutin secret des membres du conseil municipal devant faire partie de la commission permanente « Famille » ;

### Famille :

Ont été candidats sur une liste commune :

- Madame Claire de LESQUEN
- Madame Claire VANNIER
- Madame Emmanuelle d'ORSAY
- Monsieur Stéphane ALARDET
- Monsieur Damien de FOUCAULT
- Madame Marie-Noëlle BARRE
- Madame Claude BENEZIT

Bulletins trouvés dans l'urne :	45
Bulletins blancs ou nuls :	8
Suffrages exprimés :	37
Majorité absolue :	19

La liste commune a obtenu 37 voix

### Sont élus en conséquence membres de la commission « Famille » :

- Madame Claire de LESQUEN
- Madame Claire VANNIER
- Madame Emmanuelle d'ORSAY

- Monsieur Stéphane ALARDET
- Monsieur Damien de FOUCAULT
- Madame Marie-Noëlle BARRE
- Madame Claude BENEZIT

**N° 4-24062010**

**APPROBATION DE L'OUVERTURE D'UN ESPACE DE TRAVAIL  
POUR CREATEURS D'ENTREPRISE DENOMME NEUILLYLAB ET  
ADOPTION DE SON REGLEMENT INTERIEUR**

Sur le rapport de Monsieur AULNETTE  
A l'unanimité,

**ARTICLE 1**

**APPROUVE :**

La mise en place d'un espace de travail pour créateurs d'entreprise,  
dénommé NeuillyLab ;

**ARTICLE 2**

**APPROUVE :**

Les termes du règlement de fonctionnement de NeuillyLab annexé à  
la présente délibération et dont il fait partie intégrante.

**N° 5-24062010**

**EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE LA FOURRIERE  
MUNICIPALE : DESIGNATION DE L'ENTREPRISE CHARGEE  
D'EN ASSURER L'EXPLOITATION ET AUTORISATION DE  
MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER LE CONTRAT DE  
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CORRESPONDANT**

Sur le rapport de Monsieur le Maire  
A l'unanimité,

**ARTICLE 1**

**AUTORISE :**

Monsieur le Maire à signer un contrat de délégation de service public  
avec le groupement CLICHY DEPANNAGE / CRC, représenté par son  
mandataire la société CLICHY DEPANNAGE sise 2 rue des Trois  
Pavillons à 92110 CLICHY en vue d'exploiter la fourrière automobile  
municipale pour une durée de 3 ans à compter du 5 juillet 2010 et  
dont les principales dispositions comprennent les points suivants :

- la société délégataire devra être en possession de l'agrément  
préfectoral indispensable à l'exercice de cette activité
- la société délégataire sera chargée d'exploiter le service de la  
fourrière municipale pour le compte de la personne publique dans un  
but d'intérêt général
- l'exploitation sera effectuée aux risques et périls du délégataire

- le délégataire se rémunèrera par la facturation à l'utilisateur, suivant les conditions fixées par arrêté
- la durée de la convention est fixée à trois ans (à partir du 5 juillet 2010) ;

## ARTICLE 2

### DIT QUE :

la future société délégataire devra en outre satisfaire aux missions et obligations ci-après :

- l'enlèvement, sur réquisition des services de police, des véhicules garés en infraction à la réglementation du Code de la Route et des arrêtés municipaux
- le transport de ces véhicules sur le site principal de fourrière aménagé au niveau -1 du parking public « Antonin Raynaud » sis 12, rue Antonin Raynaud à Levallois-Perret (étant précisé que le délégataire dispose d'un terrain de fourrière annexe situé à Clichy-la-Garenne 2, rue des Trois Pavillons où seront transférés les véhicules non récupérés par leurs propriétaires au cours des huit premiers jours suivant l'enlèvement)
- les sites de fourrière devant être clôturés et gardés par un personnel de surveillance 24 heures sur 24
- la restitution en l'état desdits véhicules à leurs propriétaires (et cela 24 heures/24 sur le site principal de fourrière) au vu de la décision de mainlevée de l'officier de police judiciaire (les frais de mise en fourrière seront entièrement supportés par les propriétaires des véhicules)
- l'affectation d'un véhicule d'enlèvement à disposition de la Police Municipale de 8 heures 30 à 17 heures (et jusqu'à 20 heures 30 pour les urgences) du lundi au vendredi ainsi que le samedi de 8 heures 30 à 12 heures
- l'obligation pour le délégataire de répondre 24 heures sur 24 tous les jours de l'année aux réquisitions de l'officier de police judiciaire en mettant à sa disposition les moyens d'enlèvement (en personnel et en matériel) adaptés à chaque situation
- le déplacement vers des périmètres de proximité des véhicules qui demeureraient en stationnement dans les voies ou tronçons de voies neutralisés à l'occasion de manifestations, cérémonies, réceptions
- la réalisation à titre gratuit de 20 opérations au maximum de déplacement de ce type par an étant précisé qu'au-delà la Ville réglera au gardien de fourrière les prestations complémentaires sur la base de 40 € H.T par heure d'intervention et par engin d'enlèvement
- les engins d'enlèvements doivent être adaptés à chaque situation : véhicules 4x4 (notamment pour les interventions au sein des parkings souterrains), camions de type plateau dotés d'un système de grutage, camions-grues susceptibles de remorquer les poids-lourds ;



**ARTICLE 3**

**DIT QUE :**

les dépenses correspondantes seront imputées au Budget Communal aux comptes Nature : 6248 Fonction 810 (exercice 2010 et suivants).

**N° 6-24062010**

**ADOPTION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU RESEAU URGENCE**

Sur le rapport de Madame KLEIN

A l'unanimité,

**ARTICLE 1**

**APPROUVE :**

le règlement de fonctionnement du réseau Urgence annexé à la présente délibération ;

**ARTICLE 2**

**DIT QUE :**

les bénévoles œuvrant dans le cadre du réseau Urgence bénéficieront du statut de collaborateur occasionnel du Service Public.

**2<sup>ème</sup> PARTIE**

**N° 7-24062010**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE : 3000 € (TROIS MILLE EUROS) A L'ASSOCIATION « LES PETITS CHANTEURS DE SAINTE-CROIX DE NEUILLY » - BUDGET VILLE - EXERCICE 2010**

A l'unanimité,

**ARTICLE 1**

**DECIDE :**

d'attribuer une subvention exceptionnelle de : 3000 € (trois mille euros) à l'association « Les petits chanteurs de Sainte-Croix de Neuilly » - Siège social : 30 avenue du Roule à Neuilly-sur-Seine, pour parfaire le déplacement de la tournée aux Etats-Unis du 12 au 30 juillet ;

**ARTICLE 2**

**DIT QUE :**

la dépense sera financée par les crédits disponibles au compte nature : 657.4 fonction : 311 - du budget de la Ville - Exercice 2010.

N° 8-24062010

**ACQUISITION AMIABLE DES LOTS DE COPROPRIETE N° 5 ET 16 DANS L'ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 149, AVENUE CHARLES DE GAULLE A NEUILLY SUR SEINE - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'ACTE NOTARIE**

A l'unanimité,

**ARTICLE 1**

**DECIDE :**

l'acquisition amiable des lots de copropriété n° 5 et 16 consistant en un appartement d'une superficie de 60,64 m<sup>2</sup> (loi Carrez) et une cave appartenant à Madame GALLICHER dans l'immeuble sis 149, avenue Charles de Gaulle cadastré section AH n° 13, à Neuilly-sur-Seine, au prix de 309.300 euros ;

**ARTICLE 2**

**DIT QUE :**

les dépenses correspondantes seront inscrites en section d'investissement du budget communal au compte 2132-72 ;

**ARTICLE 3**

**AUTORISE :**

Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

N° 9-24062010

**ACQUISITION AMIABLE DES LOTS DE COPROPRIETE N° 11 ET 17 DANS L'ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 205-207, BOULEVARD BINEAU A NEUILLY SUR SEINE - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'ACTE NOTARIE**

A l'unanimité,

**ARTICLE 1**

**DECIDE :**

l'acquisition amiable après déclaration d'utilité publique des lots de copropriété n° 11 et 17 appartenant aux conjoints MERALIKAN, dans l'ensemble immobilier cadastré section B n° 19, sis 205-207 boulevard Bineau à Neuilly-sur-Seine, au prix de 367.660 euros ;

**ARTICLE 2**

**DIT QUE :**

le montant de l'indemnité de emploi est de 37.766 euros ;

**ARTICLE 3**

**DIT QUE :**

le prix de vente, l'indemnité de emploi et les frais d'acte notarié seront imputés en section d'investissement du budget communal au compte 2132-72 ;

**ARTICLE 4**  
**AUTORISE :** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

**N° 10-24062010**                    **AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE  
SIGNER L'AVENANT N° 42 MODIFIANT LA CONVENTION DE  
GESTION IMMOBILIERE SEMINE**

A l'unanimité,

**ARTICLE 1**  
**APPROUVE :** les termes de l'avenant n° 42 à la convention de gestion immobilière  
intervenue le 03 avril 1998 entre la Ville de Neuilly-sur-Seine et la  
SEMINE ;

**ARTICLE 2**  
**DIT QUE :** cet avenant modifie la liste A annexée à la convention, conformément  
aux termes précisés dans l'exposé ;

**ARTICLE 3**  
**AUTORISE :** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 42.

**N° 11-24062010**                    **MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DEPENDANT DU FOYER-  
LOGEMENT BELOEIL-MILLER - AUTORISATION DONNEE A  
MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION AVEC LE  
CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS LA  
CONVENTION CORRESPONDANTE**

A l'unanimité,

**ARTICLE 1**  
**APPROUVE :** Les termes de la convention de mise à disposition des salles  
dépendant de la Résidence Beloeil-Miller, annexée à la présente  
délibération, à conclure avec le Centre d'Action Sociale de la Ville de  
Paris ;

**ARTICLE 2**  
**AUTORISE :** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ;

**ARTICLE 3**  
**DIT QUE :** Les dépenses relatives à l'application de cette convention seront  
imputées sur le code du service gestionnaire PIB, au code Nature :  
62878 - Code fonction : 025 du budget communal.

N° 12-24062010

**INSTALLATIONS SPORTIVES COMMUNALES :  
AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE  
SIGNER LES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION  
D'INSTALLATIONS SPORTIVES COMMUNALES AVEC LES  
ASSOCIATIONS SUIVANTES :**  
A. « MODEL'CLUB DE NEUILLY SUR SEINE»,  
B. « BADMINTON CLUB DE NEUILLY SUR SEINE »

A l'unanimité,

**ARTICLE 1  
AUTORISE :**

le Maire à signer les conventions de mise à disposition des installations sportives au profit de :  
- L'association « Model' club de Neuilly-sur-Seine », domiciliée au 6, villa des Sablons, 92200 Neuilly-sur-Seine, et représentée par son Président Monsieur Christian REDDET,  
- l'association « Badminton club de Neuilly-sur-Seine » domiciliée au 41, rue de Chézy, 92200 Neuilly-sur-Seine et représentée par son Président Monsieur Guillaume MATHAREL ;

**ARTICLE 2  
DIT QUE :**

chaque année le planning d'utilisation d'attribution sera fixé par simple échange de courriers ;

**ARTICLE 3  
DIT QUE :**

la convention s'appliquera à partir de la saison scolaire 2010/2011 ;

**ARTICLE 4  
DIT QUE :**

cette mise à disposition est consentie à titre gratuit en raison des buts d'intérêt général et non commerciaux poursuivis par les associations.

N° 13-24062010

**CENTRE AQUATIQUE : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

A l'unanimité,

**ARTICLE 1  
APPROUVE :**

les modifications du règlement intérieur du centre aquatique sis 27-31 boulevard d'Inkermann ;

**ARTICLE 2  
DIT QUE**

le règlement modifié, annexé à la présente délibération et dont il fait partie intégrante, sera applicable à compter du 1er juillet 2010.

**N° 14-24062010**

**ATTRIBUTION DES AIDES DEPARTEMENTALES VERSEES AUX STRUCTURES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE : PASSAGE D'UN MODE CONTRACTUEL A UN REGLEMENT DEPARTEMENTAL**

A l'unanimité,

**ARTICLE 1**

**PREND ACTE :**

du règlement d'attribution des aides départementales en faveur des structures d'accueil de la petite enfance gérées par la ville de Neuilly sur Seine ;

**ARTICLE 2**

**AUTORISE :**

le Maire à signer les deux annexes du règlement se rapportant aux établissements de Petite Enfance de la Ville de Neuilly-sur-Seine ;

**ARTICLE 3**

**DIT QUE :**

l'ensemble des documents sont annexés à la présente délibération.

**N° 15-24062010**

**ERDF- APPROBATION DE LA CONVENTION D'ACCES AU SIG DU SIPPAREC- AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE**

A l'unanimité,

**ARTICLE 1**

**DECIDE :**

d'approuver la convention fixant les modalités d'accès aux données géographiques et alphanumériques du SIPPAREC au titre des compétences électricité et réseaux urbains de communications électroniques et services de communication audiovisuelle ;

**ARTICLE 2**

**AUTORISE :**

Monsieur le Maire à signer ladite convention ;

**ARTICLE 3**

**DIT QUE :**

L'accès aux données du SIPPAREC est mis à disposition de la Ville à titre gratuit.

**N° 16-24062010**

**PASSATION D'UNE CONVENTION AVEC LA SOCIETE INTERROUTE POUR LA MISE EN PLACE DE FIBRES OPTIQUES DANS LES EGOUTS COMMUNAUX (RUE CHARLES LAFFITTE, RUE PAUL DEROULEDE ET RUE JACQUES DULUD)**

A l'unanimité,

**ARTICLE 1  
AUTORISE :**

Monsieur le Maire à signer, le moment venu, avec la société INTERROUTE - 34 rue de Gardinoux - 93300 AUBERVILLERS une convention d'occupation du réseau d'assainissement communal pour le passage à l'intérieur de celui-ci d'un réseau de télécommunications empruntant les rues Charles Laffitte, Jacques Dulud et Paul Déroulède sur une longueur de 425,00 mètres ;

**ARTICLE 2  
DIT QUE :**

Le montant de la redevance due à la ville par le permissionnaire au titre de ces occupations s'élève à :

- 476,00 Euros/an (1,12 Euros/ml x 425,00 ml) révisable annuellement ;

**ARTICLE 3  
DIT QUE :**

le produit de ces redevances sera imputé au budget communal  
Fonction : 822 - Nature : 70323 - Service Gestionnaire : FINANC.

**N° 17-24062010**

**OPTIMISATION DES RECETTES ASSISES SUR L'OBTENTION & LA VENTE DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE (CEE) ET OUVERTURE D'UN COMPTE SUR LE REGISTRE NATIONAL DES CEE**

A l'unanimité,

**ARTICLE 1  
AUTORISE :**

Monsieur le Maire à procéder à :  
l'ouverture d'un compte sur le registre national des certificats d'économie d'énergie via le site internet ([www.emmy.fr](http://www.emmy.fr)) moyennant une adhésion au tarif en vigueur de 114,82 euros TTC et le paiement des frais d'enregistrement et de gestion des Certificats délivrés de 14,35 euros TTC par million de kWh cumac (facturés au moment de l'enregistrement des certificats)  
la signature du Contrat ci-joint d'ouverture de compte CEE en deux exemplaires, paraphés, signés avec cachet ;

**ARTICLE 2  
DIT QUE :**

les dépenses correspondantes seront imputées au compte 6281 ;

**ARTICLE 3  
DIT QUE :**

la vente des CEE sera signée le moment venu par le Maire, après la passation d'une délibération.

**N° 18-24062010**

**VALIDATION DES CARTES DE BRUIT STRATEGIQUES SUR LE TERRITOIRE DE NEUILLY-SUR-SEINE**

A l'unanimité,

**ARTICLE 1**

**DIT QUE :** les cartes stratégiques de bruit, établies par la société Acouphène Environnement, sont approuvées ;

**ARTICLE 2**

**DECIDE QUE :** les cartes stratégiques de bruit et les informations qu'elles contiennent seront mises en ligne à l'adresse suivante : [www.ville-neuillysurseine.fr](http://www.ville-neuillysurseine.fr) ;

**ARTICLE 3**

**DECIDE QUE :** les cartes stratégiques de bruit, les informations qu'elles contiennent ainsi que la présente délibération sont tenues à la disposition du public en Mairie.

**N° 19-24062010**

**AVENANT AU BAIL A CONSTRUCTION CONSENTI PAR LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE A LA G.M.F. DANS L'ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 26 BIS A 36, RUE DU PONT - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'ACTE NOTARIE**

A l'unanimité,

**ARTICLE 1**

**DECIDE :** l'acquisition amiable des droits que la G.M.F. détient sur les lots de copropriété n° 91 et 92 consistant en deux emplacements de parking numérotés respectivement n° 72 et 73 dans l'immeuble sis 26 bis à 36, rue du Pont cadastré section F 84, à Neuilly-sur-Seine, au prix de 16.500 euros ;

**ARTICLE 2**

**DIT QUE :** les dépenses correspondantes seront inscrites en section d'investissement du budget communal au compte 2132-72 ;

**ARTICLE 3**

**AUTORISE :** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

N° 20-24062010

**CESSION DE PARTIES COMMUNES A LA VILLE DE NEUILLY SUR SEINE DANS L'ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 26 BIS A 36, RUE DU PONT - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'ACTE NOTARIE**

A l'unanimité,

**ARTICLE 1**

**DECIDE :**

l'acquisition amiable de parties communes consistant en une coursive d'une superficie de 52,50 m<sup>2</sup> longeant le bâtiment R ainsi qu'un dégagement et un escalier dans le bâtiment R donnant sur la rue du Pont d'une superficie de 7,40 m<sup>2</sup> dans l'immeuble sis 26 bis à 36, rue du Pont cadastré section F 84, à Neuilly-sur-Seine, au prix de 13.520 euros ;

**ARTICLE 2**

**DIT QUE :**

les dépenses correspondantes seront inscrites en section d'investissement du budget communal au compte 2132-64 ;

**ARTICLE 3**

**AUTORISE :**

Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

N° 21-24062010

**OCCUPATION PAR UN RELAIS RADIOTELEPHONIQUE DES EMPRISES DU COMPLEXE SPORTIF DE L'ILE DU PONT : PASSATION D'UNE CONVENTION AVEC LA SOCIETE FRANCAISE DU RADIOTELEPHONE (SFR)**

A l'unanimité,

**ARTICLE 1**

**AUTORISE :**

Monsieur le Maire à signer une convention avec la SOCIETE FRANCAISE DU RADIOTELEPHONE (SFR) siégeant 42 avenue de Friedland à 75008 - PARIS afin de définir les conditions d'occupation des emprises du Complexe Sportif de l'Ile du Pont par un relais radiotéléphonique ;

**ARTICLE 2**

**DIT QUE :**

cette nouvelle convention est conclue sur les bases suivantes :

La redevance due à la Ville par la SOCIETE FRANCAISE DU RADIOTELEPHONE représente un loyer annuel de 23.000 € HT toutes charges locatives incluses, dont le montant est révisable à la date anniversaire de chaque période annuelle,

La durée est fixée à 5 ans à compter du premier jour du mois suivant la date de signature de la convention, avec possibilité de



reconduction expresse par période d'un an, sans que cette convention ne puisse excéder 10 ans au total,

La SOCIETE FRANCAISE DU RADIOTELEPHONE s'assurera également que le fonctionnement de ses équipements techniques soit toujours conforme à la réglementation en matière de santé publique ;

**ARTICLE 3**

**DIT QUE :**

les recettes correspondantes seront imputées au Budget Communal aux comptes Nature : 758 Fonction: 412 (exercice 2010 et suivants).

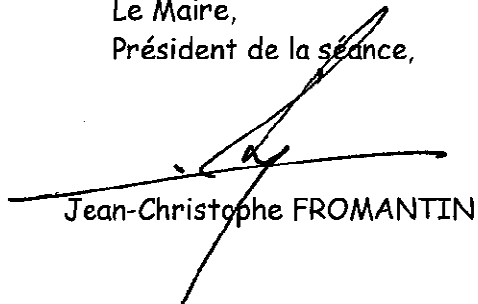
L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h20

Le secrétaire de séance



Bertrand BESSE

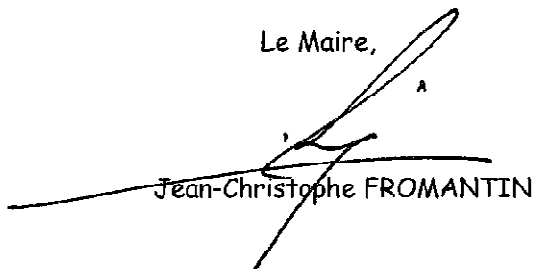
Le Maire,  
Président de la séance,



Jean-Christophe FROMANTIN

L'affichage du présent compte-rendu a été effectué le 2 juillet 2010.

Le Maire,



Jean-Christophe FROMANTIN